

DECLARATION DE CONFORMITE UE

Selon l'annexe IV du Règlement (UE) 2017/745 du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux

Le fabricant :

Celluloses de Brocéliande
ZI La Lande du Moulin – BP 76
56803 PLOERMEL Cedex - France

Déclare que les dispositifs décrits ci-après :

MASQUE MEDICAL A USAGE UNIQUE DE TYPE II X 50 (HMC1-01)
MASQUE MEDICAL A USAGE UNIQUE DE TYPE II X 50 (HMC1-02)
MASQUE MEDICAL A USAGE UNIQUE DE TYPE II X 50 (PCCMS11-01)
MASQUE MEDICAL A USAGE UNIQUE DE TYPE II X 50 (DFCMJ11-01)

Sont conformes aux exigences applicables du règlement (UE) 2017/745 du 5 avril 2017 et de la norme européenne NF EN 14683 :2019+AC :2019.

La classe de risque de ces dispositifs médicaux est : Classe I (Règle 8, de l'annexe VIII du Règlement (UE) 2017/745)

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Fait à PLOERMEL, le 28 juin 2021.

Patrick Viseux, Directeur

